

Programme d'activités 2021

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 14 octobre 2020

Pour faire face au risque inondation et à son aggravation liée aux effets du changement climatique, la politique de prévention doit combiner actions pour réduire l'aléa et actions d'adaptation pour accompagner la mutation des territoires exposés. Alors que le passage du « lutter contre » au « vivre avec » semble une stratégie incontournable pour la sécurité de nos territoires, les politiques actuelles peinent encore à trouver un équilibre dans leurs pratiques. « Il s'agit pour les collectivités potentiellement exposées à des aléas à s'adapter en opposant une résistance ou en se modifiant afin de parvenir ou de continuer à fonctionner convenablement avec des structures acceptables. La résilience d'un système social est déterminée par la capacité de celui-ci à s'organiser de façon à être davantage à même de tirer les enseignements des catastrophes passées pour mieux se protéger et à réduire plus efficacement les risques » (cf définition de la Résilience par l'ONU).

En 2021, le programme d'activité du CEPRI reposera sur 5 axes, pour permettre aux collectivités territoriales de renforcer leur résilience afin de faire face aux enjeux environnementaux, financiers, sociaux et climatiques :

- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets pour une intégration du risque inondation dans les politiques locales ;
- **Proposer des outils pour permettre aux collectivités de s'adapter en planifiant durablement leur territoire au risque inondation ;**
- **Représenter** nationalement les collectivités territoriales ;
- S'appuyer sur les **bonnes pratiques à l'échelle européenne ;**
- **Assurer une offre de formation** sur la gestion du risque inondation adaptée aux besoins des territoires.

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Accompagner les collectivités dans leurs projets pour une intégration du risque inondation dans les politiques locales

✓ Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités

Soutenir les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de de prévention des inondations et leur faire bénéficier de la connaissance et de l'expérience du CEPRI, sur tous les thèmes traités par l'association.

Sensibiliser les collectivités territoriales et les professionnels de l'aménagement au concept de « Build Back Better » afin de profiter de chacune des opérations de reconstruction et de renouvellement urbain1

pour construire mieux et différemment, participant ainsi à la réduction progressive de la vulnérabilité des territoires.

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents et autorisations d'urbanisme, pour que celles-ci intègrent davantage le risque d'inondation, dans la prise de compétence GEMAPI par l'échange de bonnes pratiques et le retour d'expériences et dans tous sujets en cohérence avec son programme d'activités.

✓ Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs

Faire vivre un réseau des porteurs de PAPI et de SLGRI par la capitalisation, le partage et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations et par la mise en place d'une base de données des territoires spécifiques aux porteurs PAPI/SLGRI, membres de ce réseau.

Créer et animer une plateforme dématérialisée ouverte aux structures porteuses de PAPI et aux services de l'Etat, centralisant différents documents mis à disposition par les porteurs de projets (dossier de PAPI, CCTP, conventions, documents de communication...) ainsi que les guides et documents de référence sur le sujet.

✓ Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

Rédiger et diffuser des notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que produire et diffuser des guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales face au risque d'inondation. S'attacher à la mise à jour de ses productions.

Proposer des outils pour permettre aux collectivités de s'adapter en planifiant durablement leur territoire au risque inondation

✓ Améliorer les connaissances

Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritères (AMC).

Poursuivre la capitalisation de l'ensemble des connaissances sur le risque de ruissellement.

Améliorer l'accessibilité à l'information sur le risque inondation en compilant l'ensemble des bases de données utiles à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des territoires.

✓ Sensibiliser les populations, les acteurs économiques et les professionnels de l'aménagement et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Partager les résultats du panorama des outils de sensibilisation en valorisant les démarches et actions conduites tout en proposant des recommandations sur l'évolution des outils et des stratégies dédiées à un plus large partage de l'information préventive.

Lancer une réflexion sur la place et le rôle du paysage dans la perception du risque inondation.

✓ **Construire les territoires de demain robustes et adaptés au risque inondation, tenant compte des impacts du changement climatique**

Travailler sur un référentiel de travaux couplant mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation et mesures de rénovation énergétique, permettant le recours plus systématique aux solutions à bénéfices multiples.

Rédiger un guide méthodologique sur le déploiement de solutions fondées sur la nature (SFN), dans le cadre du projet Life Artisan porté par l'OFB.

Accompagner les territoires sur les réflexions concernant la recomposition spatiale.

Proposer un argumentaire sur l'intérêt de la désartificialisation et la désimpermeabilisation des sols pour réduire le risque de ruissellement.

✓ **Gérer la crise et anticiper le retour à la normale du territoire**

Rédiger un guide sur l'alerte aux populations, la diffusion des consignes et le recours aux réseaux sociaux.

Lancer une réflexion sur les mesures à mettre en place en post-crise pour accélérer le retour à la normale.

Prendre part à des exercices de gestion de crise sur les inondations.

Représenter nationalement les collectivités

✓ **Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques**

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions législatives ou réglementaires, et à l'ensemble des consultations relatives aux politiques de gestion des risques d'inondation.

Participer aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et la mise en œuvre des PAPI.

Suivre aux côtés des représentants du Ministère de la transition écologique et solidaire les enseignements tirés des ateliers territoriaux dans un objectif de valorisation et de capitalisation.

Accompagner toute initiative tendant vers l'émergence de territoires plus robustes au regard du risque inondation et favorisant la diffusion de bonnes pratiques (techniques constructives adaptées, quartiers et opérations « modèles »...).

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant notamment au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

✓ **Mobiliser les collectivités territoriales sur les évolutions nationales**

Aider à la compréhension des textes et des méthodes afin de favoriser une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier ceux concernant l'élaboration des PPRi et l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre de tous les nouveaux outils concernant la gestion du risque inondation.

✓ Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux membres du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

S'appuyer sur les bonnes pratiques à l'échelle européenne

✓ Organiser un réseau de bonnes pratiques

Capitaliser les bonnes expériences et rédiger des documents synthétiques compilant les bonnes pratiques repérées dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Organiser un voyage d'étude.

Collaborer avec l'UNDRR pour promouvoir des démarches globales et favoriser l'émergence de la notion de villes résilientes et de la réduction des catastrophes naturelles.

✓ Assurer une veille sur les projets européens en cours

Rédiger des fiches synthétiques sur des opportunités de financements européens à destination des membres du CEPRI.

Suivre les résultats des projets européens les plus pertinents dans le domaine du risque inondation et les faire connaître.

✓ Prendre part aux travaux des institutions européennes.

Contribuer à la réflexion sur les évolutions européennes (réflexion sur l'harmonisation des Directives européennes).

Participer au Working Group F de la Commission européenne et au groupe de travail « Community of users ».

Assurer une offre de formation sur la gestion du risque inondation adaptée aux besoins des territoires.

Faciliter l'appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique adaptés à leur territoire.